



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : **Monsieur DROUGLAZET DIDIER**  
représentant de la société -, située à :

<b>Adresse</b>	Rue du Bois		
<b>Code postal</b>	80540	<b>Localité</b>	Bougainville

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

**Construction d'une maison individuelle**

située à :

<b>Adresse</b>	Rue du Bois		
<b>Code postal</b>	80540	<b>Localité</b>	Bougainville

Référence(s) cadastrale(s) : **000AC0184**

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- **Disposition 1** : L'opération de construction sus-citée a fait l'objet d'une étude de faisabilité technique et économique des diverses solutions d'approvisionnement en énergie pour les bâtiments ou parties de bâtiments, définie à l'article R. 122-2-1 du code de la construction et de l'habitation
- **Disposition 2** : L'opération de construction sus-citée prend en compte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

## Bâtiment : Maison ind

### Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence ( $S_{ref}$ )	192.50 m <sup>2</sup>
---	-----------------------

### Chapitre 2 : Exigences globales

#### 1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients $B_{bio}$ et $B_{bio_{max}}$ en nombre de points

<b><math>B_{bio}</math></b>	60.4	<b><math>B_{bio_{max}}</math></b>	61.4
<b>Respect de l'exigence <math>B_{bio} \leq B_{bio_{max}}</math></b>			OUI

#### 2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients $DH$ et $DH_{max}$ en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
<b><math>DH</math></b>	745.2	<b><math>DH_{max}</math></b>	1250
<b>Respect de l'exigence <math>DH \leq DH_{max}</math></b>			OUI

#### 3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{C_{construction}} \leq I_{C_{construction_{max}}}$	OUI
---	-----

## Chapitre 3 : Exigences par éléments

### 1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation).

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel	OUI
---	-----

### 2. Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation).

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction	OUI
---	-----

Signataire : **Monsieur DROUGLAZET DIDIER**

Le :

Signature :